



DÉCLARATION DU SNES-SNUIPP-FSU CAPA Recours du 22 janvier 2020

Cette première CAPA de l'année intervient dans un contexte très particulier : c'est le début de l'enterrement du paritarisme. En effet, le décret qui retire aux commissions paritaires le contrôle de la gestion des mobilités est entré en vigueur au 1er janvier 2020. Les commissions paritaires perdront le contrôle de l'avancement et de la promotion à compter du 1er janvier 2021. Ce décret est pris en application de la loi de transformation de la fonction publique adoptée cet été. Cette loi constitue une véritable rupture puisqu'elle met fin à plus d'un demi-siècle de contrôle et de travail paritaires entre les syndicats et l'administration. À terme les psy EN seront seuls face aux décisions de leur chef immédiat, sans autre recours qu'une plainte en justice qu'ils devront déposer et instruire seuls.

Le SNUipp-SNES -FSU s'oppose à la fin de la transparence dans les opérations de mouvement et de promotions !

Nous voulons réaffirmer ici l'importance des élus en CAPA

- Pour que les règles qui régissent la gestion des carrières des PsyEN soient les plus claires possible,
- Pour informer et conseiller les collègues dans les opérations de mouvement et de promotions,
- Pour garantir l'équité entre tous les collègues, le respect des règles,
- Pour repérer les erreurs, les signaler à l'administration pour correction,
- Pour défendre les collègues notamment ceux dans une situation difficile (handicap, altération de l'état de santé, difficulté sociale...)
- Pour défendre les collègues face à l'arbitraire
- Enfin, pour diffuser et communiquer les résultats aux collègues

La fin du paritarisme c'est plus de précarité dans le futur parcours des PsyEN et plus généralement de tous les personnels.

Dans ce contexte de libéralisation de la gestion des personnels à l'Éducation nationale, pour la première fois cette année, dans le premier degré, une circonscription n'est pourvue par aucun titulaire EDA. Cette situation inédite, préfigure l'avenir sombre des psychologues de l'Éducation nationale sur le terrain. Nous ne pouvons que regretter le nombre très insuffisant de postes qui a été proposé au concours cette année : 125 en EDA et 75 en EDO ; c'est largement insuffisant par rapport aux besoins de psychologues dans l'institution : sur l'académie, au moins quarante postes sont occupés par des Psy-EN EDA - EDO contractuels et la pyramide des âges des PsyEN titulaires en poste n'encourage pas à l'optimisme. Si de réelles mesures volontaristes en termes de recrutement ne sont pas décidées rapidement, comment mener à bien nos missions dans un contexte où de plus en plus de postes ne sont pas pourvus par des titulaires ? La fonction de Psy-EN induit un travail de suivi et d'engagement sur un territoire donné que les collègues contractuel.le.s ne peuvent mener.

Aux conditions de travail difficiles s'ajoute l'inquiétude concernant l'avenir de nos métiers et des CIO car nous sommes toujours dans l'attente des annonces ministérielles. La maltraitance des personnels se traduit également par l'annonce de la vente du CIO de La Rochelle à la fin du bail en avril. Les collègues ne savent pas où ils seront logés dans l'attente de futurs locaux. Le rectorat n'a pas répondu aux commissaires paritaires concernant le poste de DCIO de Bressuire confirmant ainsi l'absence de dialogue social : le poste gelé est-il la préfiguration d'un seul CIO par département ? Le travail des psy-EN-EDO est menacé par le ministère qui veut transformer et confier une partie de leurs missions aux professeurs et CPE ou à des organismes extérieurs. Sur le terrain, les personnels des CIO et de la DROnisep se sont mobilisés lors des salons de Niort, la Rochelle et Poitiers pour informer le public du projet de destruction du service public d'orientation de l'Education Nationale (DROnisep et CIO). A La Rochelle, alors que la sur-représentation des établissements du supérieur privé est dénoncée depuis toujours une coach privée en orientation scolaire s'est invitée au salon Passerelle bien que la charte l'interdise : inadmissible ! Le combat continue !

Les commissaires paritaires du SNUIPP-FSU et SNES-FSU